



1. Contrat local de santé (CLS) : présentation de la démarche évaluative.
2. Point sur les projets départementaux d'infrastructures routières : barreau centre du contournement d'Orthez, pont de Lacq.
3. OPAH-RU d'Orthez : résultat de la consultation pour l'étude pré opérationnelle, approbation du plan de financement.
4. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
5. Autorisation donnée au Président de signer un marché.

-----

## **1. Contrat local de santé (CLS) : présentation de la démarche évaluative**

### Rappel :

- Signature du contrat le 18 novembre 2016 pour une durée de 3 ans,
- Reprise de l'animation à compter du 1er août,
- 4 axes stratégiques (santé environnement, prévention et promotion de la santé, coordination et continuité des soins, parcours de santé des personnes en perte d'autonomie),
- 36 fiches actions.

Les objectifs de l'évaluation sont de rendre compte de la dynamique du Contrat Local de Santé (CLS), d'évaluer l'impact sur le territoire de la dynamique du CLS, de préparer les décisions concernant les réorientations et/ou réajustements éventuels pour la programmation d'un prochain CLS.

L'évaluation devra apprécier dans quelle mesure la stratégie et les actions du CLS ont permis une plus grande prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé et de contribuer à l'amélioration des parcours de santé.

Après débat, le bureau valide la proposition méthodologique pour l'évaluation du contrat (étape 1 : mise à jour du diagnostic partagé, étape 2 : enquête quantitative, étape 3 : enquête qualitative, calendrier).

## **2. POINT SUR LES PROJETS DEPARTEMENTAUX D'INFRASTRUCTURES ROUTIERES : BARREAU CENTRE DU CONTOURNEMENT D'ORTHEZ, PONT DE LACQ**

### **a) Pont de Lacq-Abidos : une préoccupation permanente pour la CCLO**

#### **Un ouvrage stratégique et fragile**

L'ouvrage suspendu de Lacq-Abidos, construit en 1937, permet à la RD 33 le franchissement du Gave de Pau reliant les communes de Lacq et d'Abidos. Au cœur du bassin industriel, il est circulé en moyenne chaque jour par 7 000 véhicules dont 12 % de poids lourds.

Dans le prolongement de travaux conservatoires réalisés en 2013, après avoir traité prioritairement le pont d'Auterive (Gave d'Oloron), le Département à l'automne 2019 relançait les études pour la réhabilitation de cet ouvrage affecté notamment par la corrosion de ses organes métalliques (câbles de suspension, par exemple).

### **Un ouvrage désormais fermé à la circulation**

En fin d'année, après le passage de la tempête Fabien, le Département décidait la fermeture du pont et en informait la CCLO : « *Une visite avec le Bureau d'Etudes retenu pour la cette prestation devrait être programmée en début d'année. Cette nouvelle inspection détaillée permettra de définir si la réouverture de cet ouvrage est possible et le cas échéant les éventuelles restrictions* »

Aux dernières nouvelles, le bureau d'études est venu ausculter l'ouvrage mercredi 8 janvier 2020.

Un rappel des démarches entreprises, le descriptif de l'ouvrage avec les 3 variantes d'aménagement et leurs estimations et délais de travaux sont présentées au bureau

Après débat, le bureau décide d'écrire au Président du conseil départemental un courrier qui sera proposé à la co-signature des maires de Lacq et d'Abidos, des conseillers départementaux Bernard Dupont et Yves SALANAVE-PÉHÉ pour demander qu'une première inscription budgétaire soit portée dès 2020.

### **b) Barreau centre du contournement d'Orthez : un récent appel au cofinancement**

Un descriptif détaillé de la demande et notamment du co-financement de l'opération avec la position de la ville d'Orthez et celle de la CCLO est présenté au bureau.

Débat : La question de la participation financière à cette opération, dans la perspective de la prochaine réunion sur le sujet, organisée le vendredi 17 janvier 2020 à 9h00, le Département ayant, de toute évidence, besoin d'informations et de « certitudes » dans le cadre de sa préparation budgétaire.

Lors de cette réunion, la CCLO rappellera que le barreau centre du contournement d'Orthez relève de la compétence du Département.

### **3. OPAH-RU D'ORTHEZ : RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR L'ETUDE PRE OPERATIONNELLE, APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Rappel : lancement d'une étude pré-opérationnelle, préalable à la mise en place d'une OPAH de renouvellement urbain sur le centre d'Orthez

Le règlement du marché public prévoyait la possibilité d'organiser une audition des 3 premiers candidats sélectionnés suite à analyse des offres.

L'audition s'est tenue le 5 décembre 2019 à la CCLO. Le jury était composé de représentants élus et techniciens de la ville d'Orthez et de la CCLO. Suite aux auditions, les membres du jury, à l'unanimité, ont décidé de sélectionner la candidature du cabinet ALTAIR.

Le plan de financement définitif et la proposition de financement de l'étude est détaillée au bureau (coût total : 49 500 € TTC).

Les 40 000 € inscrits au BS 2019 sont reportés sur l'exercice 2020 ainsi que les recettes.

Il est proposé de financer les 9 500 € manquants par le biais d'un virement de crédits à l'intérieur du budget habitat : Economie de 15 000 € sur le versement du solde de subvention pour l'opération de construction de logements sociaux à Arthez-de-Béarn (prix de revient définitif inférieur au prévisionnel).

Le bureau émet un avis favorable et valide la proposition d'une DM au conseil du 17 février prochain.

**4. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES**

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par 4 communes pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

**5. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN MARCHÉ**

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au lot 1 (fourniture de pneumatiques équipant les véhicules de la communauté de communes de Lacq-Orthez et exécution de prestations associées) ayant pour objet de modifier le montant maximum à 164 500 € HT suite à une forte augmentation de la consommation de matières premières.